

Mairie de HAUCOURT

SEANCE DU 3 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 3 Décembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Haucourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames **AUGUSTE** Pascale, **BERNARDIN** Audrey, **LAMBERT** Stéphanie, et Messieurs **BAILLON** Michel, **DEBARGE** Mathieu, **INGLARD** Laurent, **LEFEBVRE** Bruno, **LE CLEZIO** Yvon, **PROASKAT** Jean-Luc et **SURY** Pascal.

Absents excusés : Madame **PINCHOT** Patricia

Date de Convocation : 19 novembre 2015

Date d'affichage de la convocation : 19 novembre 2015

Date d'affichage du compte rendu : 10 décembre 2015

Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du 22 octobre 2015

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un nouveau point ; Décision modificative pour les indemnisations du cantonnier et de la femme de ménage, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Monsieur **LE CLEZIO** Yvon

Fusion des syndicats d'Electricité de l'Oise :

Monsieur Le Maire expose qu'un projet de schéma départemental de Coopération Intercommunale présentant des propositions sur la rationalisation de la carte intercommunale lui a été notifié le 16 octobre 2015.

La proposition 23 concerne le syndicat d'Energie de l'Oise auquel la commune est adhérente.

Le projet de schéma préfectoral consisterait à regrouper les 3 syndicats d'électricité : SE60, SEZEO, Force Energie qui détiennent une compétence similaire : l'Autorité Organisatrice de la distribution Electrique mais sur des territoires différents.

Le SE60 sur la zone desservie par ERDF : 453 communes soit 649 041 habitants (80,7 %)

Le SEZEO sur la zone desservie par SICAE : 177 communes soit 134 429 habitants (16,7%)

Force Energie sur la zone desservie par SER : 50 communes soit 20 836 habitants (2,6%).

Le regroupement ne remet pas en question les zones de distribution des concessionnaires mais consisterait à unifier la compétence d'autorité organisatrice en mutualisant les moyens de chaque syndicat et l'expertise.

Vu l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur l'élaboration du schéma

Vu l'article L2224-31 du code Général des Collectivités Territoriales portant sur la création par département d'une structure unique d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité

Vu l'intérêt de la fusion pour une bonne rationalisation des moyens et une meilleure efficacité,

Vu l'intérêt stratégique et financier d'un syndicat à taille départementale permettant de pérenniser le syndicat et mieux représenter les communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Article 1 : accepte la fusion des syndicats d'électricité SE60, SEZEO, Force Energie.

Article 2 : acte que les communes adhérentes aux syndicats extra départementaux que sont l'USEDA dans l'Aisne (communes de Caisnes, Nampcel, Muolin-sous-Touvent, Autheuil-en-Valois, Marolles, Varinfroy et Autrèches) et le SDE76 dans la Seine Maritime (Quincampoix-Fleuzy) ainsi que les 5 communes isolées (Agincourt, Le Plessis-Brion, Cambronne-les-Ribécourt, Chiry-Ourscamp et Ribécourt-Dreslincourt) seront invitées, à terme, à rejoindre également le syndicat fusionné.

Elections régionales : tenue du bureau de vote du 6 et 13 Décembre :

1^{er} tour le 6 décembre

8H – 10 H	Mr INGLARD Laurent	Mme PINCHOT Patricia
10H – 12 H	Mr LEFEBVRE Bruno	Mme LAMBERT Stéphanie
12H – 14H	Mr PROASKAT Jean-Luc	Mr BAILLON Michel
14H – 16H	Mr LE CLEZIO Yvon	Mme BERNARDIN Audrey
16H – 18H	Mr DEBARGE Mathieu	Mr SURY Pascal

2ème tour le 13 décembre

8H – 10 H	Mr LEFEBVRE Bruno	Mr BAILLON Michel
10H – 12 H	Mr PROASKAT Jean-Luc	Mme PINCHOT Patricia
12H – 14H	Mr LE CLEZIO Yvon	Mme AUGUSTE Pascale
14H – 16H	Mr INGLARD Laurent	Mr DEBARGE Mathieu
16H – 18H	Mme BERNARDIN Audrey	Mr SURY Pascal

Réglementation de l'arrêt de car :

Monsieur Le Maire fait lecture du courrier du Conseil Départemental du 15 octobre au Conseil Municipal. Un diagnostic des arrêts a été réalisé sur l'ensemble du département afin d'identifier ceux concernés par des aménagements de sécurité.

Il a été constaté que les cars desservant l'arrêt centre, situé dans la commune, doivent effectuer une manœuvre qui présente un risque pour les autres usagers de la route et les voyageurs.

Le Conseil Départemental demande que la commune mette aux normes cet arrêt.

A cet effet, Monsieur Le Maire a fait des demandes de devis auprès de la CAP OISE pour les panneaux réglementaires et un autre devis pour le passage piéton à Monsieur PREVOST.

L'aménagement des panneaux et du passage piéton seront prochainement réalisés pour sécuriser l'arrêt d'autocar.

Décision modificative pour le fonds de concours du Très Haut Débit :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal une DM n°2 afin de prélever en fonctionnement 6000.00 € aux comptes 61523 « Entretien de voies et réseaux » pour alimenter le compte suivant : 611 « Contrats prestations de services »

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Décision modificative pour les indemnités du cantonnier et de la femme de ménage :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal une DM n°2 afin de prélever en fonctionnement 2730.00 € aux comptes 61523 « Entretien de voies et réseaux » pour alimenter le compte suivant : 658 « Charge diverses de la Gestion courante ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur Le Maire informe le conseil Municipal que l'Ecole de Crillon organise une classe de neige pour les élèves de GS, CP et CE1.

La séance est levée à 20h00